

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Velasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve sonore

Bourses d'aide à la création sonore et radiophonique

Objet > La Scam attribue des aides directes à des auteurs, membres ou non de la Scam, destinées à encourager les projets de création d'œuvres sonores ou radiophoniques originales, documentaires de création ou essais. Une attention particulière sera portée aux projets susceptibles de renouveler l'écriture sonore et radiophonique.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : LE 30 SEPTEMBRE, AVANT MINUIT

Dotation > Le budget annuel est de 47.000 euros. Le montant maximum accordé est de 6.000 euros par projet.

Constitution du dossier > Le document en langue française doit être au format A4, transmis en PDF (fichier unique, de 5 pages maximum et dont le poids n'excède pas 5 Mo) comprenant :

- les coordonnées complètes de(s) auteur(e)s en page de couverture
- un résumé en 5 lignes
- une note d'intention de réalisation adressée aux auteurs du jury
- un curriculum vitae par auteur
- un lien permanent éventuel vers des éléments sonores (en ligne uniquement, audibilité permanente).

Calendrier > La candidature doit être adressée avant le 30 septembre de chaque année, sous forme d'un courriel accompagné de ce document PDF, à brouillondunreve@scam.fr. Les résultats sont annoncés par mail, environ 4 mois après la date de clôture.

A l'issue d'une présélection effectuée par les auteurs de la commission sonore, les candidats retenus seront invités à développer leur projet, aux fins d'examen par un jury souverain, composé de quatre auteurs choisis au sein de la commission et cinq parmi des personnalités du monde de la création sonore et radiophonique.

Le jury > Composé d'auteurs, le jury est souverain.

Règlement > Un lauréat ne peut être admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé. La bourse Brouillon d'un rêve ne peut être obtenue que trois fois (tous répertoires confondus). Les lauréats sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Ils s'engagent également à faire figurer aux génériques des œuvres terminées la mention du soutien de la Scam, à faire participer la Scam dans la mesure du possible à la négociation du contrat de production, bénéficiant gratuitement des conseils juridiques de la Scam, à déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam et à remettre trois exemplaires de l'œuvre aidée pour conservation.

Responsable de l'aide à la création **Lise Roure** 01 56 69 58 40 lise.roure@scam.fr

Chargée d'aide à la création **Caroline Chatriot** 01 56 69 58 44 caroline.chatriot@scam.fr